

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAMMARTIN SUR TIGEAUX REUNI LE 25 FEVRIER 2008

L'an deux mil huit, le vingt-cinq février, à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Raoul LAVERIE, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

M. Raoul LAVERIE, Maire, Mme EBERHARDT, MM. CLAUSIER, GALY, Mme DE LA TULLAYE Patricia, adjoints au Maire, MM. GRASSET, PIE, DUDRAGNE, VIROT, LONGHI conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme PERRIN ayant donné pouvoir à Mme EBERHARDT,  
M. COUPPECHOUX ayant donné pouvoir à M. GRASSET,  
Mlle MANGAU ayant donné pouvoir à M. CLAUSIER  
M. BERGERET -CASSAGNE.

Madame EBERHARDT Josiane été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, son procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

#### APPROBATION, A LA MAJORITE, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU SERVICE MUNICIPAL EAU ET ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	110 835.43	153 837.10
Section d'investissement	24 016.74	81 280.68

#### AFFECTATION, A L'UNANIMITE DES RESULTATS 2007 ARRETE COMME SUIT :

Excédent d'exploitation	:	43 001.67 €
Excédent d'investissement	:	57 263.94 €

#### AU SERVICE MUNICIPAL DE DISTRIBUTION D'EAU :

Excédent d'exploitation	:	31 545.88 €
Excédent d'investissement	:	41 929.28 €

#### A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES MOULINS (PART ASSAINISSEMENT)

Excédent d'exploitation	:	11 455.79 €
Excédent d'investissement	:	15 334.66 €

#### ADOPTION, A L'UNANIMITE, DU BUDGET PRIMITIF 2008 DU SERVICE MUNICIPAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation :	128 000.00	128 000.00
Section d'investissement :	47 400.00	47 400.00

## APPROBATION A L'UNANIMITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 6 juillet 2007 arrêtant le projet de PLU, l'enquête publique s'est déroulée du 4 décembre au 12 janvier 2008.

Après avoir pris en compte l'avis de l'Etat et des personnes associées et avoir étudié le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal approuve le PLU.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et mention sera faite dans deux journaux diffusés dans le département.

## FIXATION A L'UNANIMITE DU PRIX DE REPRODUCTION DU PLU EN COULEUR POUR COMMUNICATION AU PUBLIC

Le tarif de reproduction du dossier complet du PLU est fixé à 120 €.

## INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION :

- SIMPLE sur les zones urbaines et d'urbanisation future de la commune
- RENFORCE sur certaines zones urbaines et à urbaniser du nouveau PLU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.